



TEMPS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Note d'information - Année scolaire 2023 – 2024

1. FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

a. Horaires / École maternelle et élémentaire

Maternelle	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	ALSH	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
Après-midi	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30		13h30 – 16h30	13h30 – 16h30

Élémentaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 – 12h	8h30 – 12h	ALSH	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Après-midi	14h – 16h30	14h – 16h30		14h – 16h30	14h – 16h30

b. Inscriptions scolaires

L'accueil d'un élève au groupe scolaire « Clément Brouqui » est conditionné au dépôt des pièces suivantes :

- **Demande de pré-inscription**
- **Dossier unique de renseignements**

Ces documents sont à retirer auprès du « Guichet unique » (voir chapitre 2.b.) ou en téléchargement sur le site internet de la ville (www.gramat.fr → Mes Services → Enfance → Le périscolaire → Fonctionnement du périscolaire).

c. Transports scolaires

Organisé par la Région Occitanie, ce service est gratuit – sur jour d'école – pour les élèves scolarisés de la maternelle à l'après-bac. Les enfants qui l'utilisent doivent être munis d'une carte de transport, délivrée après inscription auprès du service régional des transports du Lot (Maison de Région 107 Quai Cavaignac 46000 CAHORS).

Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2023-24 s'effectuent en ligne du **12 juin jusqu'au 31 juillet 2023** – via le site de la Région : lio.laregion.fr

Pour information, au-delà du **31/07/2023** une participation forfaitaire exceptionnelle pour inscription tardive de 25 € devra être réglée afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires.

2. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

a. Horaires et fonctionnement

- **Accueils périscolaires** (sur jour d'école)

Lu, Ma, Je, Ve	Accueil Matin	Transport scolaire	ÉCOLE hors mer.	Restauration périscolaire	ÉCOLE hors mer.	Accueil soir 1	Transport scolaire À partir de 17:00	Accueil Soir 2		
École Maternelle	7:30		8:20	11:30	13:20	16:30		17:00	17:00	18:30
	8:20		11:30	13:20	16:30	17:00		18:30		
École Élémentaire	7:30	8:20	12:00	13:50	16:30	17:00	17:00	18:30		
	8:20	12:00	13:50	16:30	17:00	18:30				
Fonctionnement	Arrivée échelonnée		Pas de récupération possible de l'enfant		Récupération possible de l'enfant à 16h30 puis 17h					

Ce service est géré par le Directeur périscolaire. Pour toutes questions relatives au fonctionnement lié aux actions périscolaires :

DIRECTION PERISCOLAIRE

06.42.40.22.01 - 06.86.52.72.75
Courriel : alsh@gramat.fr

- **Accueil de loisirs au « Groupe scolaire Clément Brouqui »** (mercredis et vacances scolaires)

	Accueil	ACTIVITÉ	Restauration	ACTIVITÉ	Départ
Mercredis	7:30	9 :30	11:30	14:00	17:00
Vacances	9:30	11h30	14:00	17:00	18:30
Fonctionnement	Arrivée échelonnée	Pas de récupération possible de l'enfant	Arrivée-Départ échelonné	Pas de récupération possible de l'enfant	Départ échelonné à partir de 17h

Ce service est géré par la Directeur du périscolaire et de l'extrascolaire.

Pour toutes questions relatives au fonctionnement :

PERMANENCE ALSH	06.42.40.22.01 - 06.86.52.72.75 Courriel : alsh@gramat.fr
------------------------	--

⚠ **À l'ALSH, la constitution des groupes s'effectuera par classe d'âge (niveau maternelle et élémentaire).**

⚠ **Le personnel en charge des accueils péri et extrascolaires n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des horaires de fonctionnement. Par conséquent, les familles doivent respecter les horaires mentionnés ci-dessus.**

b. Démarches administratives (inscription, réservation/annulation et paiement)

L'accès aux différents accueils périscolaires et extrascolaires est conditionné à :

- l'inscription de votre enfant via le « **Dossier unique de renseignements** », **fourni ci-joint**.
- la réservation de la prestation via le « **Portail familles** » ou auprès du « **Guichet unique** » de la ville.

- **Guichet unique**

Afin de simplifier les démarches administratives, la ville de Gramat met à la disposition des familles un service dédié aux inscriptions, aux réservations et aux paiements des accueils péri et extrascolaires (secteur Enfance / 3-11 ans).

Ce service traite également les informations issues du « Portail Familles » et les inscriptions scolaires. Ouvert à l'année, ce guichet accueille le public en Mairie.

GUICHET UNIQUE	05.65.38.72.95 Courriel : guichetunique@gramat.fr
-----------------------	---

- **Portail Familles**

La ville de Gramat met à la disposition des familles un service de réservation en ligne. Ainsi, par la création d'un compte personnalisé et sécurisé – avec identifiant et mot de passe –, chaque parent peut réaliser ses réservations, ses annulations et le règlement de ses factures à partir d'une simple connexion internet.

Ce service – accessible après inscription de votre enfant via le « Dossier unique de renseignements – couvre l'ensemble des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville (secteur Enfance). Un guide d'utilisation est à la disposition des familles sur le site <https://mairiedegramatportail-familles.net>. Les réservations et les annulations devront être effectuées dans les délais fixés par la ville de Gramat :

Les réservations et annulations s'effectuent au plus tard 48 heures ouvrables précédant la fréquentation.

⚠ **Chaque modification hors délai** devra être signalée à la Mairie et à l'établissement scolaire. En cas d'enfant malade, un justificatif médical devra être fourni à la Mairie.

c. Tarification actuelle & Facturation

L'ensemble des prestations fait l'objet d'une facturation à la fin de chaque période. Les grilles tarifaires sont susceptibles d'être révisées en cours d'année scolaire.

- o **Accueils périscolaires** (sur jour d'école)

Quotients Familiaux	ACCUEIL MATIN	TRANSPORT SCOLAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE			ACCUEIL SOIR 1	TRANSPORT SCOLAIRE	ACCUEIL SOIR 2	Quotients Familiaux
	7h30 à 8h20	Avant la classe	ACCUEIL sans repas 11h30 à 12h (maternelle)	CANTINE 11h30 à 13h20 12h à 13h50	ACCUEIL sans repas 13h20 à 13h50 (élémentaire)	16h30 à 17h	À partir de 17h	17h à 18h30	
0 à 442€	1.00 €	Forfait annuel de 2.00€ incluant matin et soir	Cotisation annuelle 2.00 €		Cotisation annuelle 2.00 €	Cotisation annuelle 2.00€	Forfait annuel de 2.00 € incluant matin et soir	1.00 €	0 à 442€
442 € et +	1.20 €							1.20 €	442 € et +

Majoration journalière en cas de non réservation d'accueil soir 1 (selon quotients familiaux).

RESTAURATION SCOLAIRE Tarification	
ALBIAC	5.10€
BIO	4.70€
CARLUCET	6.50€
DURBANS	3.00€
GRAMAT	3.20€
ISSENDOLUS	4.40€
REILHAC	4.10€
THEMINES	3.50€
AUTRES COMMUNES	6.50€
Repas non réservés (quel que soit le lieu de résidence)	7.00€

*Tarification déterminée en fonction de la participation de la commune au coût du repas

- o **Accueils extrascolaires / ALSH «Groupe scolaire Clément Brouqui»** (mercredis et vacances)

Tarifs 2023		Journée avec repas (JAR)		Journée sans repas (JSR)		1/2 journée avec repas (1/2JAR)		1/2 journée sans repas (1/2JSR)		Forfait / Semaine Vacances (5JAR)		Forfait / Semaine Vacances (4JAR + 1JSR)	
accueil de Loisirs		1er Enf	2ème Enf	1er Enf	2ème Enf	1er Enf	2ème Enf	1er Enf	2ème Enf	1er Enf	2ème Enf	1er Enf	2ème Enf
Sans Hébergement													
GRAMAT	QF>442	11,50 €	10,50 €	8,00 €	7,00€	9,50 €	8,50 €	6,00 €	5,00 €	55 €	54 €	50 €	49 €
	QF<442	8,80 €	7,80 €	5,30 €	4,30 €	7,90 €	6,90 €	4,80 €	3,80 €	36 €	35 €	33 €	32 €
HORS	QF>442	16 €	15 €	12 €	11 €	14,50 €	13,50 €	11 €	10 €	73 €	72 €	70 €	69 €
	QF<442	11,50 €	10,50 €	7,90 €	6,90 €	9,50 €	8,50 €	6,30 €	5,30 €	48 €	47 €	45 €	44 €

Modalités de Paiement

A compter du 7 août 2023, sur la plateforme de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
Dans les établissements acceptants les règlements en espèces ou chèques sur présentation du QR Code imprimé sur la facture